



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 4 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno - Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr AUBURSIN Gaston - Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mr AUBURSIN à Mr BOUDREZ - Mme LECOEVRE à Mme VAN EECKHOUT – Mme LUTAS à Mme LAMBERT – Mme DUTRIEUX à Mr HUON -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	22	26

Objet : CLSH/COLO : Organisation et tarifs 2024 (délib. 2024/02/10)

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint chargée du Centre de Loisirs proposent d'organiser un séjour en pension complète pour un groupe de **30 enfants** du Centre de Loisirs (10-15 ans) pour une période de 6 jours du **Lundi 15 Juillet 2024** (Départ d'Hasnon 6 h/ arrivée vers 16 h) **au Dimanche 21 Juillet 2024** (départ du site à 12 h / Arrivée vers 22 h à Hasnon) –

La participation financière des familles sera calculée sur la base du quotient familial de la CAF.

Pour le règlement, pour les familles qui le souhaitent un échelonnement des paiements sera possible à savoir :

- En totalité
- Répartition du paiement sur 3 mois (Avril/Mai/juin), le dernier paiement devra être versé avant le départ.

La participation demandée pour le séjour de 7 jours est la suivante :

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240404-10042024_17-DE

S²LO

Pour les familles d'HASNON/MILLONFOSSE :

QF < 800 €	280 € (2 x 90 € et 1 x 100 €)
QF de 801 à 1000 €	310 € (2 x 100 € + 1 x 110 €)
QF de 1001 à 1200 €	330 € (3 x 110 €)
QF de 1201 à 1500 €	360 € (3 x 120 €)
➤ 1501 €	390 € (3 x 130 €)

Pour les extérieurs autre que MILLONFOSSE :

QF < 800 €	470 € (2 x 150 et 1 x 170 €)
QF de 801 à 1000 €	510 € (3 x 170 €)
QF de 1001 à 1200 €	550 € (2 x 180 € et 1 x 190 €)
QF de 1201 à 1500 €	600 € (3 x 200 €)
➤ 1501 €	650 € (2 x 210 € + 1 x 230 €)

Le Conseil Municipal, après délibération,

- donne un avis favorable à l'unanimité pour l'organisation d'un séjour avec pension complète pour un groupe de **30** enfants du Centre de Loisirs
- Valide à l'unanimité la participation des familles fixée ci-dessus
- Valide à l'unanimité les modalités de règlement à savoir la totalité du séjour ou une répartition du paiement sur 3 mois (mai/juin/juillet), le dernier paiement devra être versé avant le départ.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire.

MERVILLE Hervé

Le Maire.

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 8 Avril 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 28 Mars 2024
le Maire.